

PV N°12 CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la CPTS ROANNAIS DÉFI SANTÉ -
Ensemble
du lundi 16 mai 2022 à 20h

Présent(e)s (10) : DEVEAUX Jean-Paul – ANDRE Karine – GAY Delphine – RODRIGUES Isabelle – DUMORTIER Laurence – LAPALLUS Mathieu – OTTON Benoît – ROLET Benjamin – CHRISTOPHE Anne-Françoise – COMBY Cécile.

Représenté(e)s par un pouvoir (5) :

AUBOUIN Magali a donné pouvoir à Laurence DUMORTIER.

CHAUX KER Eulalie a donné pouvoir à Mathieu LAPALLUS.

CREVAT Vincent a donné pouvoir à Karine ANDRE.

FRANCILLON Benjamin a donné pouvoir à Benjamin ROLET.

OTTON Lisa a donné pouvoir à Benoît OTTON.

Invité(e)s (4) : ROUSSEL Colette – NICOSIA Sylvie – GAUMARD Valérie – VIGNON François-Régis.

Le Conseil d'Administration est présidé par Laurence DUMORTIER. Delphine GAY est également désignée en qualité de Secrétaire de Séance.

Le quorum étant atteint (15 personnes), le Conseil d'Administration a pu valablement délibérer et prendre toute décision.

Il a été soumis à l'ordre du jour inscrit sur les convocations envoyées dans les délais.

Résolution 1 : Approbation du PV N°11 du Conseil d'Administration du 14 avril 2022

Le procès-verbal du précédent Conseil d'administration du 14 avril 2022, envoyé à tous les Administrateurs alors présents ou représentés, ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Scrutin 1 : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).

Pour l'approbation du PV N°11 du conseil d'administration du 14 avril 2022 : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Résolution 2 : Adoption des frais de fonctionnement à hauteur de 25 % par mission sur les années 2020 et 2021

Valérie GAUMARD, Expert-comptable de l'Association, parcourt le compte de résultat et le bilan de l'Association Roannais Défi Santé.

En produits d'exploitation, nous avons essentiellement les cotisations des adhérents y compris celles de la part des Internes qui logent à la Villa des Internes pour 3.300,00 €.

Les subventions pour le projet de Santé validé par l'ARS et la CPAM et les subventions pour l'action Covid de l'ARS, ce qui représente un montant global de 273.467,84 €.

Quelques produits financiers sur le livret A.

La participation aux frais généraux est un sujet sur lequel il faut prendre une décision. Nous évoquons le fonctionnement qui comprend toutes les charges de l'Association et il serait souhaitable qu'une partie soit réaffectée pour chaque projet.

L'expert-comptable suggère d'affecter 25 % de ces frais de fonctionnement à chaque mission de la CPTS en fonction de la subventions reçue sur chacune d'entre elles. Cela éviterait d'avoir un fonctionnement trop déficitaire. Il est impossible de définir en termes de temps ce qu'occasionne chaque mission. C'est pourquoi cette répartition se fait de manière forfaitaire sur la base des charges annuelles.

Pas de règle fixe... Il est pratiqué des frais de fonctionnement entre 20 et 25 % de manière courante dans le monde associatif. En l'occurrence, c'est très cohérent et le reflet de la situation de l'association Roannais Défi Santé.

Il est rappelé que pour fonctionner au départ sur 2019 et 2020, l'Association a dû puiser sur ses fonds propres provoquant une perte de l'ordre de 40 Ke. La subvention ACI de la CPAM a été perçue sur l'année 2020 qu'au mois de décembre, il n'y a pas eu de subvention sur l'année entière, ce qui a provoqué ce déficit. L'idée serait « d'éponger » la perte de cette année-là.

Pour rééquilibrer cette perte, il est préférable d'affecter ces charges de fonctionnement et nous pouvons ainsi régulariser pour les années 2020 et 2021. Cela représente 21 Ke sur cette année 2020 et 21 Ke sur l'année 2021.

La règle des 25 % doit être une méthode permanente qui s'appliquera sur les années suivantes.

En ce qui concerne les frais d'achat de petit équipement, ce sont essentiellement du matériel qui a servi pour le centre de vaccination.

Est observé les locations immobilières des Internes qui viennent compenser les loyers que l'Association paie au Centre Hospitalier pour la Villa des Internes à Bonvert.

Figure le loyer pour le Bureau occupé au 14, rue Roger Salengro qui est versé à Santé Mut. Il est spécifié que le loyer actuel sur 2022 au 20, rue Alexandre Raffin à Roanne a doublé (environ 800,00 € par mois).

Figure de la maintenance + le coût du site Internet versé à EOBS.

Les primes d'assurance (il est spécifié qu'elles ont été renégociées sur 2022).

Les honoraires de Sofirex sont élevés cette année 2021 parce que l'année dernière, il y a eu la reprise de l'association qui n'a pas été facturée sur 2020 et il faut tenir compte aussi d'une augmentation de la gestion du social.

La prestation du Commissaire aux comptes.

La Coordination de l'Association et les Interventions en Honoraires de Flora HAMELIN dont la majorité ont été prises en charge par l'ARS dans le cadre du centre de vaccination.

Voyages et déplacements. Missions et réceptions. Téléphone et Internet. Rien à signaler.

Les salaires sur 2021 sont ceux des infirmières du Centre de vaccination et celui de Caroline MAURICE, l'assistante administrative.

Le résultat de l'exercice est un excédent sur 2021 de 28.640,17 €.

On serait à – 9.746,12 € Ke si on ne répartissait pas les frais de fonctionnement (-28.640,17 € - 38.386,29 €).

En ce qui concerne le Bilan :

Le bilan, c'est à l'instant T ce que possède l'Association.

Caution pour le loyer.

Le temps passé de Caroline MAURICE sur la SISA Roanne-Villerest faisant l'objet d'une convention de mise à disposition de personnel.

La subvention ACI 2021 qui sera perçue qu'en 2022 pour 128.942,84 €.

Le solde de la Banque au 31/12/2021 (compte courant + Livret A) est de 65.388,89 €.

Au niveau des fonds associatifs, on obtient -385,67 €.

Il est rappelé également ce que sont les fonds dédiés, c'est l'argent qui reste sur la fin de l'année et qui n'a pas été utilisé pour les missions. Ces fonds dédiés sont répartis de manière analytique par mission. On obtient une somme de 158.561,28 € qu'il reste à dépenser sur 2022.

Dettes fournisseurs pour 2.000,00 €.

Les charges sur les salaires dus sur le dernier trimestre 2021.

Le solde bancaire et les produits à recevoir – les dettes fournisseurs, on obtient ce qu'il reste à dépenser sur les projets. On observe que rien n'a été pris en avance sur les projets.

Une remarque est faite par rapport au fonds dédiés sur les Internes, la mission accompagnement, il y a 18.196,53 € qui pourrait être utilisé pour payer par exemple Médaviz, l'utilisation des Professionnels de Santé de l'outil Médaviz en expérimentation sur la DSNP (Demande de Soins Non Programmés), ce pourrait aussi être utilisé pour refaire des travaux à la Villa des internes...

Cette deuxième résolution est approuvée par l'unanimité des Membres présents et représentés.

Scrutin 2 : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).

Pour l'approbation des frais de fonctionnement à hauteur de 25% par missions sur les années 2020 et 2021 : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Résolution 3 : Arrêté des comptes en présence du Commissaire aux comptes et de l'Expert-Comptable de l'Association

L'expert-comptable passera les comptes au commissaire aux comptes qui va faire ses rapports et intervenir si nécessaire.

Cette troisième résolution est approuvée par l'unanimité des Membres présents et représentés.

Scrutin 3 : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).

Pour l'approbation de l'arrêté des comptes : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Résolution 4 : Questions Diverses

- 1) Année compliquée pour les co-présidentes dans le management de la CPTS pour le fonctionnement notamment. Sur les missions, globalement les réalisations ont été accomplies à part le parcours ostéoporose fracturaire. Compte tenu de l'intérêt général et le fait que la CPTS est une association, on ne peut pas rémunérer Lisa OTTON pour toutes ses heures réalisées et son fort investissement. Le Bureau a essayé de trouver des solutions mais malheureusement ses heures vont passer en bénévolat.
- 2) Comme Lisa OTTON quitte la CPTS en mai 2022, pour la récompenser de son investissement, il est décidé de lui offrir un cadeau de départ qui représente une somme importante. L'expert-comptable et le commissaire aux comptes mettent en garde qu'il y a un risque de requalification. Dans l'absolu, il aurait fallu faire un contrat de travail notamment pour ses heures travaillées pour le centre de vaccination. Il aurait fallu le réfléchir en amont. Il est demandé au Conseil d'Administration de proposer un montant en mesurant le risque à prendre. L'expert-comptable demande que nous fassions faire une facture par un prestataire extérieur. Delphine GAY rappelle que l'AMGR et la CPTS n'existeraient pas si Lisa OTTON ne s'était pas autant investie...
- 3) C'est toute la problématique de ces jeunes CPTS où aucun modèle juridique ne répond à cette particularité. Celui qui se rapproche le plus est l'association mais on est très vite limité. Certaines CPTS sont aujourd'hui en difficulté notamment pour appréhender les temps des Professionnels de Santé. L'association loi 1901 + l'intérêt général, pour des Professionnels de Santé qui travaillent sur des projets, c'est OK mais pas sur le fonctionnement.

1^{er} Vote sur le principe d'accorder un cadeau de manière exceptionnelle à Lisa OTTON :

Scrutin 4 : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).

Pour l'approbation du cadeau exceptionnel : 14

Contre : 0

Abstentions : 1

2^{ème} Vote sur le montant du cadeau annoncé à 5.000,00 €.

Scrutin 4 bis : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).

Pour l'approbation du montant de 5.000,00 € pour le cadeau exceptionnel accordé à Lisa OTTON : 13

Contre : 0

Abstentions : 2

- 4) Un point est fait par Sylvie NICOSIA, Directrice de la CPTS, sur l'équipe opérationnelle qui s'est renforcée. Il est à noter quelques frais d'installation (bureau, chaises, meubles de rangement, etc...). Pour 2022, tout est en place. Un travail va être fait sur le budget prévisionnel de l'année 2022 la semaine prochaine. A noter pour Médaviz les 55 Ke de la CPAM ne sont accordés qu'une seule fois et la CPTS devra payer chaque année suivante à hauteur de 30 Ke. Les budgets seront majorés cette année au niveau du fonctionnement d'une somme de 56 Ke suivant l'avenant 2. La mise en place du SAS reste dans les nébuleuses. Il est espéré une interopérabilité des logiciels. Sur la qualité, il a été trouvé un accompagnement à titre gratuit...

5) Statuts et règlement intérieur à retravailler. Sylvie NICOSIA a eu un entretien avec le consultant en gouvernance partagée dans le cadre de la supervision de l'équipe. Il en est ressorti que l'équipe fonctionnelle + le Bureau + éventuellement quelques Membres du Conseil d'Administration doivent co-construire ensemble le règlement intérieur de l'Association en étant supervisé par un consultant en gouvernance partagée. Il est précisé qu'il faudra opérer une ouverture dans les statuts notamment pour les personnes morales et ne pas rester qu'en candidature individuelle... Délimiter les responsabilités et connaître les limites, délégations de tâches à la Direction...

6) Appels à candidatures pour de nouveaux Membres dans le Conseil d'Administration.
Ont répondu à ce jour :

- MEUNIER Anne en remplacement de COCHIN Sébastien.
- BOURQUIN Charles en remplacement de OTTON Benoît (ARPUM).
- MONTERNIER Jean-Yves en remplacement de OTTON Lisa.
- GHILAS Fendy en remplacement de JACKSON Gaële.
- LAPOUGE-BARD Valérie en remplacement de AUBOUIN Magali.

Sont pressentis :

- CORRE Bernadette en remplacement de SICSIC Maryse.
- L'association « Femmes avant tout » en remplacement de l'Association « Eveil et Santé ».
- AREPSHA (Handicap), Autisme, PMI.

Est en attente de réponse :

- Association « A corps Verbal » (Orthophonistes).
- Martine DION (Maison Loire Autonomie).
- Lizzy PETRIGNY, Médecin Généraliste Saint-Martin-La-Sauveté.
- Philippe PETRUCCI, Médecin Généraliste Mably.

Scrutin 4 ter : Résultats du scrutin (présents et pouvoirs délégués).

Pour l'approbation des questions diverses : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration s'est terminé à 22h35.

La Secrétaire de Séance

Delphine GAY

La Co-présidente

Laurence DUMORTIER